

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**Communauté de Communes
du Pays des Paillons (06)**
55 bis RD 2204
06440 La Pointe de Blausasc

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES****Organisme acheteur**

Communauté de Communes du Pays des Paillons (06), service marchés publics, 55 bis RD 2204, 06440 La Pointe de Blausasc, pays_ISO3166_FRA. Tel : +33 492007580. E-mail : marchespublics@ccpp06.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale de l'organisme acheteur : <https://ccpp06.fr/>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché

Réalisation d'un diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes

Lieu d'exécution

Périmètre de la communauté de Communes

Caractéristiques**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

Au plus tard le 1er janvier 2026, la loi indique que la Communauté de Communes doit prendre la compétence eau et assainissement. Pour ce faire, et afin de faire face à l'hétérogénéité des données, la Communauté de Communes souhaite d'abord engager un diagnostic technique et patrimonial qui couvre les 11 communes du territoire.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

L'étude a pour objet de connaître l'état technique et patrimonial des collectivités concernées dans le cadre de la gestion des compétences eau et assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes. Il est attendu un état des lieux administratif, juridique, technique et financier.

Des variantes seront prises en considération : Non**Division en lots : Non****Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 6 (à compter de la date de notification du marché).

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Lundi 06 mai 2024 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)

01 juin 2024

Conditions relatives au marché**Cautionnement et garanties exigés**

cf le règlement de la consultation

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

cf le règlement de la consultation

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat****Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par

l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Autre justificatif / Commentaire :

Autre justificatif :

Extrait KBIS ou équivalent

Pouvoirs : documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat, si le signataire n'est pas le représentant légal. Le candidat doit veiller à ce que les pouvoirs soient en cours de validité et qu'ils ne soient pas limités à un montant inférieur au montant maximum sur la durée totale du lot. Par ailleurs, en cas de groupement solidaire d'entreprises, les pouvoirs relatifs à chaque membre du groupement ne doivent pas être limités à un montant inférieur au montant maximum sur la durée totale du lot

Liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2-2°.

Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail et ce en application des articles L. 8254-1 et D. 8254-2 à 5 du code du travail.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Prix 45%

2: Valeur technique 55%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

2024-01

Conditions de remise des offres ou des candidatures

voir le règlement de la consultation

Adresses complémentaires

Date d'envoi du présent avis

25 mars 2024